## J'EFFECTUE MA DECLARATION DE TAXE DE SEJOUR EN LIGNE

# Bienvenue sur le site de télé-déclaration de votre taxe de séjour !



1 - Connexion sur le site – https://taxe.3douest.com/millaugrandscausses.php

Saisissez votre identifiant (adresse mail). Vous devez personnaliser votre mot de passe à la première connexion.

## 2 - Déclaration

## FAITES VOTRE DECLARATION EN LIGNE

Selon la réglementation applicable et dans un principe de respect de l'environnement, de simplification de vos démarches et d'économie de frais d'envoi, votre déclaration de taxe de séjour peut être saisie directement en ligne.

*Ouvrir l'onglet* DECLARATION

Puis



Concerne les locations de particuliers à particuliers. Renseignez vos données dans la grille de déclaration.



Concerne les locations effectuées sur des plateformes de réservation en ligne comme airbnb, booking, leboncoin... Renseignez uniquement vos périodes de location.

La déclaration est une <u>démarche obligatoire à chaque fin de mois</u>. Elle devra être renseignée à 0 si vous n'avez pas loué (sauf si une période de fermeture est renseignée). Dans ce cas cliquez sur



#### VALIDEZ VOTRE DECLARATION

La saisie de votre registre doit être validée par vos soins en fin de période de taxation.

Une fenêtre s'ouvre pour vous demander confirmation.

Un email de confirmation de validation de votre déclaration vous est envoyé.

PERIODES DE TAXATION:

Mensuelle pour les hôtels et campings

Trimestrielle pour les chambres d'hôtes, meublés, gîtes de groupes.

<u>DATES LIMITES</u> : les déclarations et le paiement doivent nous parvenir avant le 30 du mois suivant la période de taxation (mois ou trimestre).

## 3 – Versement de la taxe de séjour

## **MODALITES DE PAIEMENT**

1. Par carte bancaire depuis le site internet

2. Par virement sur le compte de la régie Taxe de Séjour Référence à indiquer : le nom du logeur IBAN : FR76 1007 1120 0000 0020 0035 721 – BIC : TRPUFRP1

3. En chèque (libellé à l'ordre de la **Régie taxe de séjour Millau**) accompagné de l'état récapitulatif à imprimer : onglet "IMPRESSION"



IMPRESSION et adressé à :

OFFICE DE TOURISME MILLAU GRANDS CAUSSES Taxe de séjour BP 50331 12103 MILLAU Cedex.

Si vous n'êtes pas référencé par nos services Vous pouvez créer votre compte. Nous vous enverrons votre identifiant/mot de passe dès validation des données vous concernant



Vous devrez personnaliser votre mot de passe dès la première utilisation.

## 4 - Renseigner une période de fermeture

.

Sur l'icône hébergement, HÉBERGEMENT vous renseignez vos longues périodes de fermetures afin de ne pas être relancé.

🖾 Mes périodes de fermeture

+ NOUVELLE PÉRIODE DE FERMETURE

Attention, la date de réouverture correspond à la date à laquelle vous proposez votre hébergement à la location



Un portail dédié

- → Consultez/modifiez vos informations personnelles et celles concernant vos hébergements.
- → Mettez à jour les périodes de fermeture de vos établissements
- → Tenez votre registre mensuel du logeur
- → Adressez votre déclaration mensuelle et visualisez vos précédentes déclarations
- → Editez des récapitulatifs de déclaration
- → Consultez la foire aux questions
- → Consultez les documents à votre disposition
- → Gérez votre mot de passe
- → Contactez votre référent taxe de séjour.

Votre interlocuteur TAXE DE SEJOUR

taxedesejour@ot-millau.fr

Chloé NEUILLÉ OFFICE DE TOURISME 1 Place du Beffroi BP 50331 12103 MILLAU CEDEX Tél: 05 65 60 02 42 TAXE DE SEJOUR

## DECLARATION EN LIGNE

COMMUNAUTE DE COMMUNES MILLAU GRANDS CAUSSES